

Annexe 7 : Déclaration de tir de nuit avec source lumineuse

Déclaration de tir de nuit du sanglier avec source lumineuse

(Autorisé par le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique 2021-2027 pour le département de la Moselle, conformément à l'Arrêté Préfectoral n°90 en date du 11/11/2021)

Document à compléter et à adresser obligatoirement avant toute action de tir de nuit avec source lumineuse à :

Fédération Départementale des Chasseurs de la Moselle 1 rue de la Passotte CS75821 – 57078 METZ-Cedex 3 ou par mail : info@fdc57.org ou site internet : www.fdc57.org	M le Maire de la commune de <u>SARBALBE</u> Adresse : <u>1. Pl. de la</u> <u>République</u> Code Postale : <u>57430</u> Ville: <u>SARBALBE</u>	ONF (si lot domanial) : - Agence de Moselle-Est : 1 rue Thomas Edison 57000 METZ Ou - Agence de Moselle-Ouest : 24, route de Phalsbourg BP 30155 57403 SARREBOURG Cedex
	M le Maire de la commune de Adresse : Code Postale : Ville:	ONF (si lot domanial) : - Agence de Moselle-Est : 1 rue Thomas Edison 57000 METZ Ou - Agence de Moselle-Ouest : 24, route de Phalsbourg BP 30155 57403 SARREBOURG Cedex

Je soussigné (nom-prénom)..... ROCH MARIE CLAIRE

Titulaire du droit de chasse sur la commune de Le Val de Guélanje - SARBALBE

Lot n° : communal réserve domanial (cocher la case correspondante)

Demeurant 28 rue de l'Abbe

..... 57430 LE VAL DE GUÉLANJE

Afin de réguler les populations de sangliers, je déclare pratiquer le tir de nuit avec source lumineuse, conformément à la réglementation en vigueur, sur les secteurs suivants :

- sur l'ensemble de la réserve
-
-
-

Je vous prie de bien vouloir noter que je réaliserai ces actions du : ... / ... /20... au ... / ... /20...

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Fait à : Le Val de Guélanje Le 01/01/2025

Signature (obligatoire) :

